

**CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

*Date du contrat*

**ENTRE**

**L'Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (ABRAPA),**

**1 rue Jean Monnet 67201 ECKBOLSHEIM**

**FINESS : 670796309**

**Représenté par Monsieur Jean-Jacques PIMMEL, Président,**

**ET**

**L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, représentée par Monsieur Christophe LANNELONGUE en sa qualité de Directeur Général,**

**ET**

**Le Département du Bas-Rhin, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental, dûment habilité à cet effet par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 12 juin 2017.**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L312-7, L 313-11, L 313-12-2, et R 312-197-1, R 314-39 à R 314-43-1 ;

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2016 relative à l'adaptation de la société au vieillissement en son article 49 ;

**Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens prévu à l'article L 313-11 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant le cahier des charges des expérimentations relatives aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile prévues à l'article 49 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** l'instruction du 4 décembre 2015 relative à la répartition de la contribution de la caisse nationale de solidarité à l'autonomie aux agences régionales de santé pour le financement du développement des SPASAD ;

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2016/33 du 8 février 2016 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation SPASAD ;

**Vu** l'appel à candidatures régional « Expérimentations relatives aux SPASAD » publié le 2 mai 2016 ;

**Vu** la délibération des conseils d'administration des services (SAAD et SSIAD) en date du 20/06/2016 sur le présent contrat ;

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT : DEVELOPPEMENT D'UN SPASAD**

Le présent contrat définit les relations entre l'ABRAPA, le Département du Bas-Rhin et l'ARS Grand Est pour deux ans.

Il définit le mode d'organisation, les objectifs et engagements de l'ABRAPA pendant la durée du contrat pour assurer le développement du SPASAD.

Ces missions doivent se traduire dans un plan d'actions concrètes permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer le parcours de santé des personnes âgées et handicapées,
- Renforcer la complémentarité des différents segments de l'offre,
- Améliorer la coordination et l'intégration des réponses dans le champ de la santé.
- Organiser la coordination d'un service de soin avec un service d'aide à domicile.

## **ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DES SERVICES COMPOSANTS LE SPASAD EXPERIMENTATEUR ET PERIMETRE DU CONTRAT**

### **2-1 Présentation du gestionnaire:**

		Gestionnaire
Identité du gestionnaire		ABRAPA
Département		Bas-Rhin
Statut juridique		Association à but non lucratif reconnue d'utilité publique
Type d'activité exercée (SSIAD ou SAAD)		SSIAD et SAAD
Modalités d'organisation (instances, existence d'un siège...)		Conseil d'Administration, Bureau et siège social
<u>Pour les SSIAD:</u>	Nombre de places PA	459
	Nombre de places PH	37

<u>Pour les SAAD :</u> Nombre d'heures réalisées		1 569 129 heures prestataires et mandataires en 2016, soit 578 075 heures sur les zones en SPASAD
Nombre d'ETP	SSIAD	135,5
	SAAD	1578
Dernier budget arrêté (DGF ou tarification horaire)	SSIAD	7 203 612 € (arrêté 2016)
	SAAD 2017	23.05 € (arrêté 2017)

## **2-2 Nombre et Catégories de personnes prises en charge par le SPASAD au titre d'une année**

Le SPASAD expérimentateur s'engage à prendre en charge les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes atteintes de pathologies chroniques domiciliées sur son territoire d'intervention dans les conditions suivantes :

Prévision	2017	2018
Nombre de personnes prises en charge	150	150
Catégorie de public	Personnes âgées et personnes handicapées et les personnes atteintes de pathologies chroniques Personnes âgées et personnes handicapées et les personnes atteintes de pathologies chroniques	

## **2-3 Territoire desservi par le SPASAD et modalités horaires de prise en charge**

Le SPASAD expérimentateur s'engage à intervenir sur le territoire suivant, qui couvre l'ensemble du secteur d'intervention du SSIAD.

Détail des communes couvertes à la date de signature du CPOM (161 communes) :

ACHENHEIM	FOUCHY	MIETESHEIM
ALBE	FOUDAY	MITTELHAUSBERGEN
BAREMBACH	FRIESENHEIM	MORSCHWILLER
BASSEMBERG	FURDENHEIM	MUNDOLSHEIM
BELLEFOSSE	GEISPOLSHEIM	NATZWILLER
BELMONT	GERSTHEIM	NEUBOIS
BENFELD	GOUGENHEIM	NEUGARTHEIM-
BERSTETT	GRANDFONTAINE	ITTLLENHEIM
BISCHHEIM	GRASSENDORF	NEUVE-EGLISE
BITSCHHOFFEN	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	NEUVILLER-LA-ROCHE
BLAESHEIM	GUMBRECHTSHOFFEN	NIEDERBRONN-LES-BAINS
BLANCHERUPT	GUNDERSHOFFEN	NIEDERHASLACH
BOLSENHEIM	HANDSCHUHEIM	NIEDERHAUSBERGEN
BOOFZHEIM	HANGENBIETEN	NIEDERMODERN
BOURG-BRUCHE	HERBSHEIM	NORDHOUSE
BREITENAU	HINDISHEIM	OBENHEIM
BREITENBACH	HIPSHEIM	OBERBRONN
BREUSCHWICKERSHEIM	HOENHEIM	OBERHASLACH
BROQUE	HOLTZHEIM	OBERHAUSBERGEN
CHATENOIS	HURTIGHEIM	OBERSCHAEFFOLSHEIM
COLROY-LA-ROCHE	HUTTENHEIM	OFFENHEIM
DAMBACH	ICHTRATZHEIM	OFFWILLER
DAUBENSAND	ILLKIRCH-	ORSCHWILLER
DAUENDORF	GRAFFENSTADEN	OSTHOFFEN
DIEFFENBACH-AU-VAL	ITTENHEIM	OSTHOUSE
DIEFFENTHAL	KERTZFELD	PFÄFFENHOFFEN
DINGSHEIM	KIENHEIM	PFETTISHEIM
DOSENHEIM-	KINDWILLER	PFULGRIESHEIM
KOCHERSBERG	KINTZHEIM	PLAINE
DUPPIGHEIM	KOGENHEIM	PLOBSHEIM
DURNINGEN	KOLBSHEIM	QUATZENHEIM
EBERSHEIM	KUTTOLSHEIM	RANRUPT
EBERSMUNSTER	LALAYE	REICHSHOFFEN
ENGWILLER	LAMPERTHEIM	REICHSTETT
ENTZHEIM	LAUBACH	RHINAU
ERSTEIN	LIMERSHEIM	RINGELDORF
ESCHAU	LIPSHEIM	ROHR
ESCHBACH	LUTZELHOUSE	ROSSFELD
FEGERSHEIM	MAISONSGOUTTE	ROTHAU
FESSENHEIM-LE-BAS	MATZENHEIM	ROTHBACH
FORSTHEIM	MERTZWILLER	RUSS

SAALES	SOLBACH	VANCELLE
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	SOUFFELWEYERSHEIM	VILLE
SAINT-MARTIN	STEIGE	WALCK
SAINT-MAURICE	STRASBOURG cf. annexe	WALDERSBACH
SAINT-PIERRE-BOIS	STUTZHEIM-OFFENHEIM	WESTHOUSE
SAND	THANVILLE	WILDERSBACH
SAULXURES	TRIEMBACH-AU-VAL	WILLGOTTHEIM
SCHAEFFERSHEIM	TRUCHTERSHEIM	WINDSTEIN
SCHERWILLER	UBERACH	WINTZENHEIM-
SCHILTIGHEIM	UHRWILLER	KOCHERSBERG
SCHIRMECK	URBEIS	WISCHE
SCHNERSHEIM	URMATT	WITTERNHEIM
SELESTAT	UTTENHEIM	WIWERSHEIM
SERMERSHEIM	UTTENHOFFEN	ZINSWILLER

Le SPASAD expérimentateur prévoit les horaires d'interventions suivants :  
7h – 20h, 7jours/7.

### **ARTICLE 3 – OBJECTIFS PLURI ANNUELS**

Les objectifs et actions du CPOM doivent permettre de répondre aux orientations suivantes :

- I. L'optimisation du parcours de santé de la personne par l'articulation interservices,
- II. L'amélioration de la qualité des prises en charge dans l'accompagnement de la personne,
- III. L'organisation du fonctionnement du SPASAD et de la coordination d'un service de soin avec un service d'aide à domicile,
- IV. Le développement des coopérations pour améliorer l'inscription du SPASAD dans le territoire.

Les objectifs et actions retenus pour la mise en place, et issus du projet SPASAD présenté lors de l'appel à candidature, sont les suivants :

**Objectif 1** : Les objectifs et les moyens mis en œuvre pour l'organisation intégrée du SPASAD (accueil intégré, modalités de coordination des prestations d'aide et de soins, système d'information et outils partagés, organigramme, répartitions des rôles et missions, modalités d'accueil ...)

**Objectif 1-1** : Mettre en place une évaluation multidimensionnelle en lien avec le plan d'aide de l'équipe médico-sociale du Département pour les personnes bénéficiaires de l'APA et la PCH.

**Indicateurs** :

Livrables outils conjoints d'évaluation

Procédure d'évaluation conjointe.

Objectif 1-2: Mettre en place des modalités de liaison avec l'équipe médico-sociale du Département.

Indicateur: Procédure de liaison convenue et rédigée avec l'équipe médico-sociale du Département.

Objectif 1-3: Décliner de façon opérationnelle et adaptée aux sites une organisation SPASAD intégrée.

Indicateur:

- Numéro d'accueil partagé

Objectif 1-4 : Différencier dans les outils conjoints les missions des différents services notamment entre actes d'aide et actes de soin de nursing.

Indicateurs : livrables : outils conjoints différenciés par qualification (peut être dans le projet personnalisé).

Objectif 1-5 :

Mettre en œuvre le projet de système d'information ATENA SPASAD pour disposer d'outils partagés d'évaluation et de suivi compatibles avec les standards exigés par l'ARS.

Indicateurs : outils partagés d'évaluation et de suivi compatibles avec les standards exigés par l'ARS.

Objectif 2 : Les actions de prévention mises en œuvre par le service (garantir la promotion de la bientraitance, développer la prévention de la perte d'autonomie)

Objectif 2-1 :

Intégrer le repérage des fragilités dans l'évaluation d'admission et la réévaluation afin de mettre rapidement des actions de prévention (chutes, dénutrition, bientraitance et épuisement des aidants) en place et de les intégrer dans le projet personnalisé.

Indicateurs :

- % de projets personnalisés SPASAD intégrant un volet d'accompagnement et de soins
- Mise en place d'une grille d'évaluation multidimensionnelle SPASAD.

Objectif 2-2 :

Développer la prévention de manière plus large en y incluant tous les axes y compris hors pathologie (repérage des fragilités, signalements, orientation vers actions d'éducation à la santé...) en lien avec les objectifs du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2) et notamment proposer des activités physiques adaptées.

Indicateurs :

- Livrables : projets de prévention déposés dans le cadre de l'appel à projet au titre de la Conférence des Financeurs
- % de personnes prises en charge bénéficiaires d'activité physiques adaptées.

Objectif 3 : Objectifs de qualification et de promotion professionnelles au regard des publics accompagnés et de l'organisation du service (mutualisation des organisations sur le terrain, outils commun, favoriser la mise en place des changements de pratique)

Objectif 3-1 : Intégrer dans les plans de formation la dimension SPASAD

Indicateurs : livrable : plans de formation adaptés avec une identification SPASAD.

Objectif 4 : Nature et Modalités de coordination avec les autres organismes à caractère social, médico-social ou sanitaire du territoire d'intervention (nature et modalités de coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire)

Objectif 4-1 : Développer des actions de coordination avec les partenaires : infirmiers diplômés d'état (IDE) libéraux, médecins traitants, hôpitaux, Réseaux, centres locaux d'information et de coordination (CLIC), méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA), hospitalisation à domicile (HAD), soins palliatifs...(le cas échéant dans le cadre d'une maison de santé) aussi bien pour les prises en charge que pour des actions spécifiques de prévention.

Indicateurs : Actions de coordination avec les partenaires intégrées au rapport d'activité SPASAD.

Les objectifs et actions sont présentés dans le tableau de synthèse en annexe 1, qui précise le périmètre des actions (établissements et services concernés), le calendrier de réalisation sur la durée du CPOM.

## **ARTICLE 4 – ELEMENTS FINANCIERS DU CONTRAT**

### **4-1 Sources de financement :**

Le SPASAD expérimentateur dispose de plusieurs sources de financement :

#### **➤ Pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile :**

Une dotation globale de soins pour les activités de soins et les activités de coordination de l'infirmier coordonnateur conformément aux articles R. 314-105 et R. 314-138 Cette dotation, financée par l'ARS, s'élève à 7 203 612 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

➤ **Pour le Service d'aide à Domicile :**

- *une tarification horaire :*

Pour un SPASAD dont le tarif horaire du SAAD fait l'objet d'un arrêté de tarification annuel par le Président du Conseil Départemental, les dispositions des articles R. 314-3, R. 314-30, R. 314-34, R. 314-132 et R. 314-133 du code de l'action sociale et des familles s'appliquent. Le tarif horaire fixé pour l'ABRAPA est de 23.05 euros pour l'année 2017.

➤ **Actions de prévention**

Financements complémentaires au titre d'actions de prévention décidées dans le cadre de la conférence des financeurs mentionnées à l'article L.233-1 du code de l'action sociale et des familles.

➤ **Subvention SPASAD**

Par ailleurs, le SPASAD expérimentateur a bénéficié d'un financement non pérenne par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'instruction de 4 décembre 2015 pour un montant de 64 590 € afin de soutenir et favoriser le rapprochement partenarial ou juridique, d'organiser la coordination et la mutualisation des fonctions supports. Une convention de financement a été signée le 17/11/2016 entre l'ARS et le porteur de projet.

**Le SPASAD ne dispose pas de sources de financements supplémentaires pour la mise en œuvre du projet, celui-ci doit être réalisé à coût constant.**

#### **4-2 Les paramètres de calcul des financements**

Dans le cadre de l'expérimentation, le SPASAD expérimentateur s'engage à **veiller à la non-fongibilité des budgets** relatifs respectivement aux activités de soins, d'aide et d'accompagnement et de prévention.

Concernant la gestion du SPASAD, des clés de répartition sont déterminées dans le cadre du CPOM et, le cas échéant, revues au cours de sa mise en œuvre afin de répartir les charges de structure relatives aux différentes activités.

Les périmètres d'intervention du SSIAD et du SAAD n'étant pas les mêmes, la valorisation des charges de structures communes n'est pas réalisable.

Un tableau de répartition générale des charges du SPASAD est joint en annexe 3.

## ARTICLE 5 – MODALITES DE SUIVI DU CONTRAT ET CRITERES D’EVALUATION

Le gestionnaire s’engage à transmettre annuellement à la Délégation Territoriale de l’ARS Grand Est de son département ainsi qu’au Département du Bas-Rhin, un bilan annuel de l’état d’avancement du plan d’action au moyen du tableau fourni en annexe.

L’évolution de l’activité sera systématiquement abordée dans le cadre du dialogue de gestion à mi-parcours de la mise en œuvre du CPOM.

La nature et la forme des documents administratifs, financiers et comptables ainsi que les renseignements statistiques suivants doivent être communiqués au Département du Bas-Rhin et à l’ARS :

- **le tableau de bord des indicateurs de suivi nationaux (Annexe 2)** à fournir deux fois par an aux signataires du CPOM **le 10 juillet et le 10 janvier**.  
Ce document est une observation de la situation des services **au 30 juin et au 31 décembre** de l’année concernée, à partir de la date de signature du CPOM.
- **le compte administratif** par service, intégrant l’ensemble des documents prévus à l’article R314-49 du code de l’action sociale et des familles, dans le cadre d’Import CA,
- **un rapport d’activité annuel**, constitué conformément à l’article R314-50 du code de l’action sociale et des familles, spécifique au SPASAD,
- Le gestionnaire s’engage à répondre aux **enquêtes ponctuelles** organisées par l’ARS ou le Département dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS), des schémas départementaux handicap et autonomie et de la déclinaison des plans nationaux.

Le SPASAD expérimentateur s’engage également à faciliter, à tout moment, le contrôle par les autorités de la réalisation des objectifs du présent contrat, notamment par l’accès à toute pièce justificative et à tout autre document dont la production serait jugée utile à la bonne application du cahier des charges de l’expérimentation et des procédures assurant la vérification et l’évaluation.

L’ARS se réserve la possibilité, en l’absence de justification ou en cas de justification insuffisante, de revoir les dotations allouées.

## **ARTICLE 6 –MODALITES DE REVISION, DE RESILIATION DU CONTRAT ET CONTENTIEUX**

**Le contrat entre le gestionnaire, l'ARS Grand Est et le Département du Bas-Rhin est conclu pour une durée de deux ans. Il prend effet à compter du 1er juillet 2017**

A la demande du gestionnaire, du Département ou de l'ARS, les dispositions du contrat sont modifiées par voie d'avenant :

- Pour prendre en compte les modifications substantielles de l'environnement du gestionnaire, de l'offre d'accompagnement et de prise en charge régionale et des missions qui lui sont confiées ;
- Pour réviser le contenu des objectifs et des plans d'actions afin de tenir compte de nouvelles orientations politiques nationales ;

La procédure à suivre en cas de litige entre les parties est la suivante:

-Tentative de conciliation amiable, au préalable, par le biais de réunions entre les parties avec compte-rendu et documents à l'appui.

-Litige porté devant le Tribunal Administratif du siège de l'ARS Grand Est en cas d'échec de la tentative de conciliation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Président  
de l'organisme gestionnaire

Jean-Jacques PIMMEL

Le Président  
du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY

Le Directeur Général de  
l'ARS Grand Est

Christophe  
LANNELONGUE

**CONTRAT PLURIANNUUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**Annexe 1 : Tableau de synthèse des objectifs et actions du CPOM**

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels	Actions	CALENDRIER DE REALISATION	INDICATEURS de suivi	COMMENTAIRES
<b>1. Les objectifs et les moyens mis en œuvre pour l'organisation intégrée du SPASAD</b>	1-1 Mettre en place par le SPASAD une évaluation multidimensionnelle en lien avec le plan d'aide de l'équipe médico-sociale du Département pour les personnes bénéficiaires de l'APA et la PCH.	Mise en place d'un outil commun d'évaluation en lien avec ATENA  Rédiger une procédure d'évaluation conjointe	Juin 2018	outil conjoints d'évaluation	En fonction de l'avancée du développement ATENA par le GIES.
	1-2 Mettre en place des modalités de liaison avec l'équipe médico-sociale du Département	Rencontre du SPASAD et de l'équipe médico-sociale du Département pour présenter le fonctionnement SPASAD et recueillir les attentes de l'équipe médico-sociale	Décembre 2017	Procédure d'évaluation conjointe convenue avec l'équipe médico-sociale du département	

<b>1. Les objectifs et les moyens mis en œuvre pour l'organisation intégrée du SPASAD</b>	1-3 Décliner de façon opérationnelle et adaptée aux sites une organisation SPASAD intégrée	Intégrer le fonctionnement SPASAD aux fiches de poste et organigramme	Déc 2017	Fiche de poste et organigrammes modifiés	
		Mutualisation des fonctions accueil/secrétariat	Juin 2018	Outils de fonctionnement conjoint Numéro d'accueil partagé	Prestataire externe accompagnement sur mutualisation des postes administratifs/accueil : 7 journées de consultant
	1-4 Différencier dans les outils conjoints les missions des différents services notamment entre actes d'aide et actes de soin de nursing.	Créer des outils conjoints différenciés par qualification (à intégrer dans le projet personnalisé SPASAD)	Décembre 2018	outils conjoints différenciés par qualification (projet personnalisé SPASAD)	
	1-5 Mettre en œuvre le projet ATENA SPASAD pour disposer d'outils partagés d'évaluation et de suivi compatibles avec les standards exigés par l'ARS	Mettre en œuvre le cahier des charges ATENA Former le personnel à l'utilisation des nouvelles fonctionnalités SPASAD	Juin 2018	outils partagés d'évaluation et de suivi compatibles avec les standards exigés par l'ARS	En fonction de l'avancée du développement ATENA par le GIES

<p><b>2. Actions de prévention</b></p>	<p>2-1 Intégrer le repérage des fragilités dans l'évaluation d'admission et la réévaluation afin de mettre rapidement des actions de prévention en place et de les intégrer dans le projet personnalisé.</p>	<p>Mise en place d'une grille d'évaluation multidimensionnelle SPASAD</p>	<p>Jun 2018</p>	<p>% de projets personnalisés SPASAD intégrant un volet d'accompagnement et de soins</p> <p>Grille d'évaluation multidimensionnelle SPASAD</p>	<p>Sous réserve de l'acceptation de notre dossier par la Conférence des Financeurs.</p>
<p><b>2. Actions de prévention</b></p>	<p>2-2 Développer la prévention de manière plus large en y incluant tous les axes y compris hors pathologie (repérage des fragilités, signalements, orientation vers actions d'éducation à la santé...) en lien avec les objectifs du PRS 2 et notamment proposer des activités physiques et cognitives adaptées.</p>	<p>Mise en œuvre des actions de prévention sur les chutes, la dénutrition et l'épuisement des aidants</p>	<p>Dès l'obtention de l'accord du projet</p>	<p>Livrables projets de prévention déposés dans l'AAP conférence des financeurs</p> <p>% de personnes prises en charge bénéficiaires d'activité physiques adaptées</p>	<p>Sous réserve de l'acceptation de notre dossier par la Conférence des Financeurs.</p>

<p><b>3. Objectifs de qualification et de promotions professionnelles</b></p>	<p>3-1 Intégrer dans les plans de formation la dimension SPASAD</p>	<p>Identifier un volet SPASAD dans le plan de formation</p>	<p>Octobre 2017</p>	<p>plans de formation adaptés avec une identification SPASAD</p>	
<p><b>4. Nature et modalités de coordination avec les organismes à caractère social, médico-social ou sanitaire sur le territoire</b></p>	<p>4-1 Développer des actions de coordination avec les partenaires : IDE libéraux, Médecins traitants, hôpitaux, Réseaux, Clic, MAIA, HAD, soins palliatifs... (le cas échéant dans le cadre d'une maison de santé) aussi bien pour les prises en charge que pour des actions spécifiques de prévention.</p>	<p>Poursuivre les rencontres avec les partenaires (CLIC, MAIA,...)  Organiser des partenariats dans le cadre des actions de prévention</p>	<p>2017</p>	<p>Actions de coordination avec les partenaires intégrées au rapport d'activité SPASAD</p>	

**CONTRAT PLURIANNUUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**Annexe 2: Tableau de bord des indicateurs de suivi Nationaux**

**Cf. tableau des indicateurs nationaux (outil dématérialisé)**

A fournir deux fois par an aux signataires du CPOM le **10 juillet** et le **10 janvier**.

Ce document est une observation de la situation des services au **30 juin** et au **31 décembre** de l'année concernée, à partir de la date de signature du CPOM.

**CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Annexe 3 : Descriptif des charges propres au fonctionnement SPASAD**

Charges	Clés de répartitions			
	% budget SSIAD	% budget SAAD	% budget actions de prévention	% Subvention SPASAD (instruction du 04/12/2015)
<b>Mise en place du SPASAD</b>				
Chargé de mission SPASAD	17.75%	17.75%	-	64.5%
Prestataire externe accompagnement sur mutualisation des postes administratifs/accueil : - 7 journées de consultant	17.5%	17.5%	-	65%
Achat PC portables RS		100%		
Adaptation outils de communication / création flyer	17.5%	17.5%		65%
Amélioration du logiciel ATENA : - 60 jours de développement (mutualisé avec APA Haut Rhin)	17.5%	17.5%		65%
Accompagnement au changement des pratiques : - Temps AVS (1200h) - Temps psycho (120h)		35%		65%
Formations 10 journées (1 journée/ équipe / secteur)	17.5%	17.5%		65%
<b>Moyens déployés pour le SPASAD, sans pérennisation</b>				
0.32 ETP IDE coordonnatrice	100%			
0.32 ETP RS		100%		
0.4 ETP AVS pour participation aux réunions de l'équipe soignante		100%		
0.08 ETP responsable SPASAD	50%	50%		
1 ETP IDE coo référent SPASAD	100%			
<b>Prévention</b>				
Actions de préventions	10%	10%		80%